



Communiqué 07 mai 2020

La commission interministérielle chargée du suivi de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle de la qualité et des prix, a tenu une réunion le jeudi 7 mai 2020, sous la présidence du département des Affaires Générales et de la Gouvernance relevant du Ministère de l'Economie et des Finances et avec la participation des départements ministériels chargés de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Pêches Maritimes, de l'Industrie et du Commerce, et celui de l'Energie et des Mines. Cette réunion a été consacrée à faire le point la situation de l'approvisionnement, des prix et du contrôle.

Le suivi quotidien du marché par les départements concernés, fait état d'un approvisionnement normal en produits alimentaires, énergétiques et d'hygiène, et que l'offre disponible couvre largement les besoins pour le mois du Ramadan, et même plusieurs semaines voir plusieurs mois selon les marchandises.

Les prix des principaux biens de consommation essentiels maintiennent le trend baissier ou stable par rapport au mois de Ramadan précédent, ainsi que pour la 2^{ème} semaine de ce mois sacré par rapport à la 1^{ère} semaine. Plusieurs produits ont même enregistré des baisses des niveaux des prix. A titre d'exemple, le prix de la tomate a régressé de 8% par rapport à la semaine précédente, l'oignon vert a enregistré -2,4%, les pommes de terre de plus de -3% et les carottes -4%.

Pour le bilan des opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, Les interventions des commissions mixtes provinciales et locales de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires ont concerné durant les précédents jours du Ramadan, plus de 18.000 points de production, de stockage et de vente en gros et au détail. Ces opérations ont conduit à la constatation de 305 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, dont 226 pour défaut d'affichage des prix, 44 pour non présentation de factures, 24 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, 7 pour hausses illicites de prix règlementés. Les mesures règlementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction de plus de 38 tonnes de marchandises impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises. Ces quantités comprennent plus de 7 tonnes de miels et produits sucrés, 6 tonnes de lait et dérivés, 6 tonnes de viandes, poissons et charcuterie, 4 tonnes de sucre, cafés et thés, environ 4 tonnes de boissons et jus, 3 tonnes de pains, gâteaux et confiserie et 2,5 tonnes de dates et fruits secs.

Les interventions des services de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires (hors commissions mixtes de contrôle) durant les 12 premiers jour du Ramadan, et qui concerne les contrôles permanents des importations, les abattoirs et les unités de production, de préparation et de distribution, ce contrôle a concerné plusieurs infractions qui ont fait l'objet des mesures règlementaires. Ces actions ont abouti à la saisie et la destruction de produits impropres à la consommation ou non conformes aux normes, dont 11 tonnes de dérivés de céréales, 2 tonnes de préparations sucrantes, environ 5 tonnes de laits et dérivés ainsi que 3 tonnes de d'additifs alimentaires.